

**DÉCISION**

concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire d'un montant de 3 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur une période de neuf mois pour le budget annexe de l'Eau

N° 26176

**LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3312-12, L. 3312-13 et L. 3312-14 ;  
 Vu la délibération n° 8 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;  
 Vu l'état de trésorerie de Limoges Métropole ;  
 Vu la proposition soumise en date du 11 janvier 2025.

**DÉCIDE**

**Article 1.** De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin un contrat d'ouverture de crédit complémentaire d'un montant maximum de 3 000 000 € (trois millions d'euros).

**Article 2.** Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Montant :	3 000 000 Euros maximum
Durée :	neuf mois à compter du 30/12/2025
Plan de disposition des fonds :	par virement au crédit d'office
Remboursement des fonds :	à la fin d'office
Taux d'intérêt :	indexé à la marge de 0,44%
Commission d'engagement :	0,04% soit 1 200 €
Commission de non-utilisation :	absent

**Article 3.** Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt ainsi qu'à signer avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

**Article 4.** Le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues au contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin. Il reçoit tout pouvoir à cet effet.

**Article 5.** Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

## DÉCISION

# Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire d'un montant de 3 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur une période de neuf mois pour le budget annexe de l'Eau

1 DOCUMENT - Publié le 28 Janvier 2025



**26176.pdf**  
(.pdf, 234,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**